

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-238 ESPACE PUBLIC**

**Les Logis de Pontanézen - Acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de la rue Guy Moquet, lotissement "Les Logis de Pontanézen" à Brest.**

Le rapporteur, M. Eric GUELLEC  
donne lecture du rapport suivant

**ESPACE PUBLIC – Les Logis de Pontanézen - Acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de la rue Guy Moquet, lotissement "Les Logis de Pontanézen" à Brest.**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Alexandre, représentant des colotis, a sollicité l'incorporation dans le domaine public de Brest métropole de la rue Guy Moquet, lotissement « Les logis de Pontanézen» à Brest.

Au regard des critères de classement approuvés par le Bureau de Communauté lors de sa séance du 20 septembre 2006, la commission de classement du 18 octobre 2016 a émis un avis favorable au transfert de propriété de l'emprise de la rue Guy Moquet, lotissement « Les logis de Pontanézen» à Brest (144 ml) (cf. plan) ainsi que le génie civil des réseaux de télécommunications.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, il n'y a pas lieu de soumettre ce projet de classement à enquête publique, les fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie n'étant pas modifiées.

### **DÉLIBÉRATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes,

1 – d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à titre gratuit de la parcelle HW 185 à Brest et le dispenser des formalités de purge hypothécaire, la cession étant gratuite,

2 – de prononcer le classement dans le domaine public de la rue Guy Moquet, lotissement « Les Logis de Pontanézen» à Brest, ce classement prenant effet à la signature de l'acte.

Avis commissions :

Avis de la Commission Proximité et Territoires : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE